

**AVIGNON**  
Ville d'exception

## Dispositif Ville en autonomie

### RAPPORT POUR LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

## Activités des services 2022-2024



74 boulevard Jules Ferry – 84000 Avignon  
Tél : 04 90 16 32 36

## Table des matières

### Glossaire

I.	Rappel du cadre législatif.....	1
A.	Missions premières de la commission .....	1
B.	Mission recensement des documents afférents à l'accessibilité des ERP .....	1
II.	Les membres de la commission .....	2
A.	Membres officiels .....	2
B.	Personnes invitées.....	2
C.	Représentants d'associations non-membres .....	2
III.	Objet du bilan .....	4
IV.	Le handicap en Avignon : éléments généraux .....	4
A.	Nombre de bénéficiaires de l'A.A.H. (Allocation pour Adulte Handicapé) .....	6
B.	Nombre d'enfants bénéficiaires de l'A.E.E.H. (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé).....	7
V.	L'accessibilité dans la ville : extérieurs et bâtiments .....	9
A.	Les extérieurs .....	9
1.	La voirie : feux tricolores, stationnements, CMI .....	9
2.	La voirie : parcs et jardins.....	11
3.	Le réseau de transports en commun .....	20
B.	Les bâtiments .....	22
1.	Accessibilité des ERP municipaux .....	22

2. Monuments historiques .....	28
3. Accessibilité logement.....	29
VI. L'inclusion sociale au travers des actions du CCAS et de la Ville d'Avignon .....	33
A. Les actions du CCAS .....	33
1. Service accueil handicap du CCAS.....	33
2. Les établissements de jeunes enfants du CCAS .....	35
B. Les actions de la ville .....	38
1. La gestion et l'animation de la CCA pour l'accessibilité par la ville .....	38
2. L'accès à l'information.....	38
3. Mairie à domicile.....	38
4. Accueils scolaires.....	39
5. Accueils périscolaires .....	43
6. Accessibilité du sport .....	45
7. Accessibilité culturelle.....	47
a) Le pont Saint Bénézet et le Palais des Papes .....	47
b) Les musées municipaux .....	50
c) Les archives municipales .....	52
d) Les archives culturelles et patrimoniales .....	53

## GLOSSAIRE

ADAP	Agenda D'Accessibilité Programmée
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
AAH	Allocation Adulde Handicapé
AEEH	Allocation d'Education de L'Enfant Handicapé
AESH	Accompagnant Educatif et Social Handicap
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
AVIP	Crèche A Vocaiton d'Insertion Professionnelle
CADH	Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes Handicapées
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCA	Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
CIAPH	Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CMI	Carte Mobilité Inclusion
EAJE	Etablissements d'accueil de Jeunes Enfants
EDES	Espaces Départementaux des Solidarités
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ERP	Etablissement Recevant du Public
LSF	Langue des Signes Française
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
PADD	Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PAI	Protocole d'Accueil Individualisé
PAVE	Plan d'Aménagement de Voirie et d'Espaces
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PPI	Plan Pluriannuel Investissement
PRE	Programme de Réussite Educative
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
TSA	Troubles du Spectre Autistique

UEEA..... Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme  
UEMA ..... Unité d'Enseignement Maternelle Autisme  
ULIS ..... Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

# LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

---

## I. Rappel du cadre législatif

La loi N°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, a fait obligation par l'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales aux communes de **plus de 5000 habitants** de créer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

**La ville d'Avignon a créé sa Commission Communale d'Accessibilité en date du 30 Septembre 2005 (délibération. 53)**

### A. Missions premières de la commission

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Pour cela elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal. La commission fait toutes propositions utiles de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le Département ainsi qu'aux membres de la commission.
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap

### B. Mission recensement des documents afférents à l'accessibilité des ERP

Par application de l'ordonnance du 26 septembre 2014 la commission communale pour l'accessibilité **est destinataire des projets d'agendas d'accessibilité programmée** prévus à l'article L. 111-7-5 du code de la construction et de l'habitation concernant les établissements recevant du public situé sur le territoire communal.

« Elle est également **destinataire des documents de suivi** définis par le décret prévu à l'article L. 111-7-9 du code de la construction et de l'habitation **et de l'attestation d'achèvement des travaux** prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée mentionnée au même article quand l'agenda d'accessibilité

programmée concerne un établissement recevant du public situé sur le territoire communal.

« Pour les services de transport ferroviaire, la commission **est destinataire des schémas directeurs d'accessibilité** – agendas d'accessibilité programmée prévus à l'article L. 1112-2-1 du code des transports quand ils comportent un ou plusieurs établissements recevant du public situé sur le territoire communal **ainsi que des bilans des travaux** correspondant à ces schémas directeurs d'accessibilité- agendas d'accessibilité programmée prévus au 1 de l'article L. 1112-2-4 du même code.

« **La commission communale pour l'accessibilité tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public, situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées.** »

## **II. Les membres de la commission**

Conformément à la délibération du 29/09/2020 la commission est constituée de :

### **A. Membres officiels**

Le Maire de la ville en tant que Président

6 conseillers municipaux

6 personnes issues de la société civile parmi lesquelles figurent des représentants d'associations œuvrant dans le domaine du handicap (moteur, psychique, mental, visuel, auditif)

### **B. Personnes invitées**

Un représentant de chaque domaine d'intervention (équipements spécifiques liés au handicap, voirie, ERP, transport...)

### **C. Représentants d'associations non-membres**

Les associations concernées par le sujet abordé

**LISTE DES MEMBRES OFFICIELS DE LA  
COMMISSION COMMUNALE  
POUR L'ACCESSIBILITÉ**

**REPRÉSENTANTS DE LA VILLE D'AVIGNON**

MARTINEZ TOCABENS	Fabrice	Adjoint au Maire
HOKMAYAN	Bernard	Conseiller municipal
LEPAGE	Anne- Catherine	Conseillère municipale
WALDER	Annick	Conseillère municipale
BAREL	Martine	Conseillère Municipale
REZOUALI	Mouloud	Conseiller Municipal

**PERSONNES QUALIFIEES (ASSOCIATIONS)**

MARIN	Christine	U.N.A.F.A.M 84 – Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux
MARCATAND	Sophie	Collectif Handicap Vaucluse
SOLOMIAC	Muriel	A.P.F - Association des Paralysés de France
MASSON	Joël	A.C.L.A.P
ROUCAUTE	Nathalie	Association Les Halles

**PERSONNE QUALIFIE (SOCIÉTÉ CIVILE)**

TRIBOLLET	Wivine	Comité de Quartier Montfavet
-----------	--------	------------------------------

### III. Objet du bilan

→ Le bilan annuel est un document de travail, de pilotage et de communication :

Un document de travail pour :

- Formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire ;
- Capitaliser les actions ;
- Echanger entre communes ;
- Informer les associations.

**Un document de pilotage pour :**

- Connaître les acteurs du territoire, leurs liens ;
- Mettre en place la démarche de projet de mise en accessibilité ;
- Mettre en place des indicateurs communs ;
- Mettre en place une programmation.

**Un document de communication pour :**

- Etablir la concertation ;
- Informer les citoyens ;
- Mettre en avant les réussites ;
- Faire remonter les difficultés et/ou les besoins.

### IV. Le handicap en Avignon : éléments généraux

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en

société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable, ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Le handicap recouvre une réalité multiple par sa nature, son origine ou encore sa gravité.

Par la diversité des situations individuelles, il n'y a pas de réponse unique à la question « combien y-a-t-il de personnes en situation de handicap en Avignon ?<sup>1</sup>

- Un bon nombre de personnes peuvent éprouver des difficultés pour réaliser les actes essentiels de la vie quotidienne, par leur âge, une maladie, des séquelles de traumatismes mais ne demandent aucune aide ;
- 80 % des handicaps sont invisibles<sup>2</sup> ;
- Les reconnaissances administratives délivrées par LA M.D.P.H (Maison Départementale Pour les Personnes Handicapées) pourraient donner une indication mais ces données ne sont pas publiques ;
- Le nombre de personnes qui bénéficient d'un complément de ressources versé par la C.A.F ne concerne pas toutes les personnes en situation de handicap. Si leurs revenus sont supérieurs au plafond elles ne pourront pas prétendre à ces aides.

Le nombre de bénéficiaires de droits ouverts à la MDPH en France progresse de + 3.21% en 2021.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Source : fiche repère - compas - C.C.A.S. Avignon 2018

<sup>2</sup> Source publiée le 18/01/2025 : <https://handicap.agriculture.gouv.fr>

<sup>3</sup> Source : CNSA – publication le 14/04/2025

## A. Nombre de bénéficiaires de l'A.A.H. (Allocation pour Adulte Handicapé)

Les adultes handicapés âgés de plus de 20 ans et présentant un taux d'incapacité d'au moins 80% (ou entre 50 et 79% si le handicap entraîne une restriction d'accès à l'emploi reconnue par la CDAPH) peuvent bénéficier de l'AAH<sup>4</sup>.

- Le nombre de bénéficiaires de l'AAH représente 3.27% de la population avignonnaise et 27.7% des allocataires AAH du Vaucluse
- Le nombre de bénéficiaires AAH a augmenté de 24.43% entre 2020 et 2024

### Commune d'Avignon :

Axe analyse	Nb	%
[80-100]	999	34%
[50-80[	1 954	66%
[0-50[	1	0%
<b>Total</b>	<b>2 954</b>	<b>100%</b>

<sup>4</sup> Source : Analyse des besoins sociaux – Avignon, portrait social ; compas, décembre 2021)



Source : données localisées CAF84, source Base Communale d'Action Sociale 2024

Définition nationale commune à l'INSEE et CNAF du bas revenu :

**Allocataires à bas revenus** : allocataires de moins de 65 ans, dont les revenus par unité de consommation sont inférieurs au seuil de bas revenus qui est fixé à 60% du revenu médian soit pour l'année 2023 à 1253€ par unité de consommation. Il s'agit de l'ensemble des ressources du foyer (salaires, prestations sociales et familiales...) avant imposition.

## B. Nombre d'enfants bénéficiaires de l'A.E.E.H. (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé)

Les familles qui ont en charge un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap peuvent bénéficier de l'AEEH. Cette allocation est versée, sans conditions de ressources, par la CAF ou la MSA. Elle permet de faire face aux dépenses, parfois importantes, liées au handicap de l'enfant.

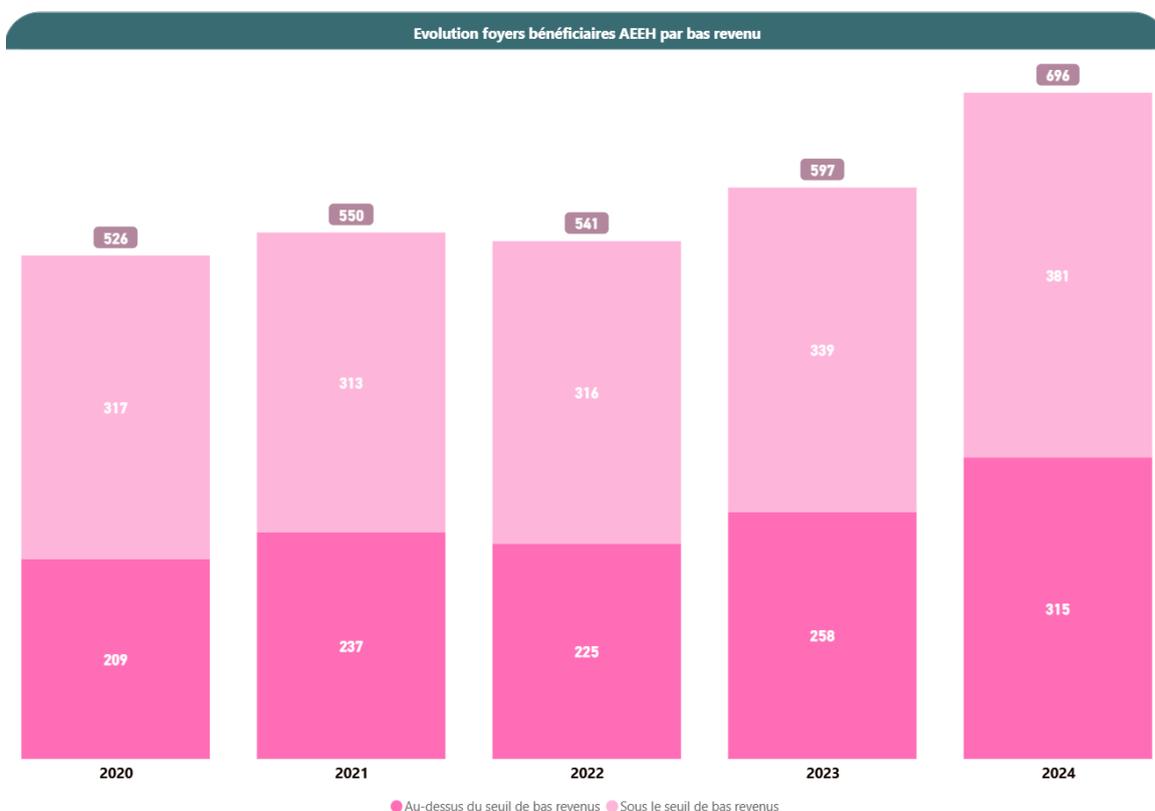
- On dénombre 751 bénéficiaires de l'AEEH, ce qui représente 20.48% des allocataires AEEH du Vaucluse.
- Le nombre de bénéficiaires AEEH a augmenté de 29.53% entre 2020 et 2024.

L'accroissement du nombre d'enfants reconnus handicapés s'explique par l'augmentation des critères de reconnaissance du handicap par la MDPH d'une part, par une détection plus précoce des Troubles de la Sphère Autistique (TSA) d'autre part. De plus le délai de traitement des demandes par la MDPH est raccourci.

### Commune d'Avignon :

Part enfants bénéficiaires AEEH par âge		
Age	Nb	%
Moins de 3 ans	17	0,16 %
3-5ans	87	0,77 %
6-10ans	276	1,53 %
11-14ans	197	1,43 %
15-17ans	105	1,03 %
18 et plus	69	0,00 %
<b>Total</b>	<b>751</b>	<b>0,97 %</b>

Enfants bénéficiaires AEEH par tranche incapacité (tableau)		
Axe analyse	Nb	%
[80-100]	125	17%
[50-80[	626	83%
<b>Total</b>	<b>751</b>	<b>100%</b>



Source : données localisées CAF84, source Base Communale d'Action Sociale 2024

## V. L'accessibilité dans la ville : extérieurs et bâtiments

### C. Les extérieurs

#### 1. La voirie

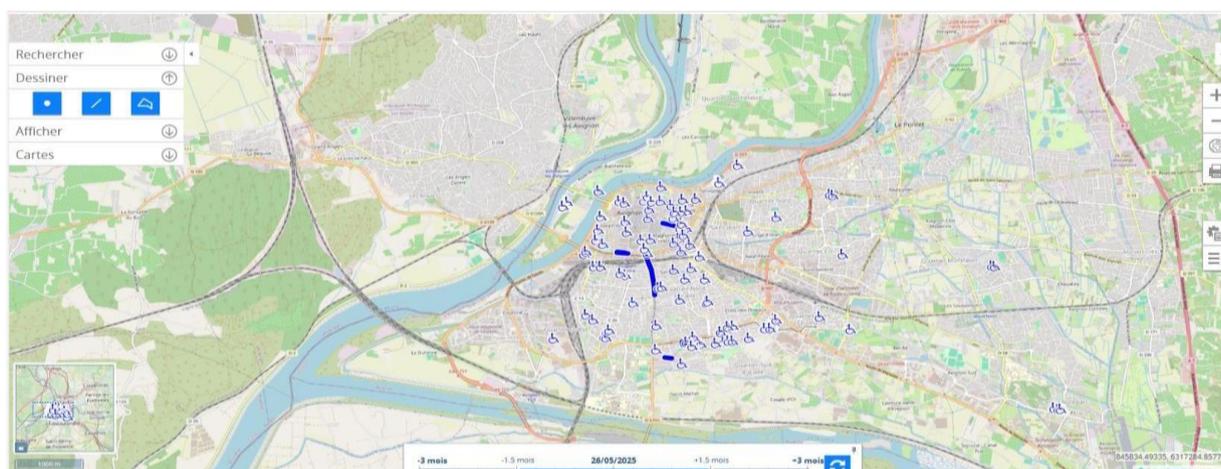
##### a) Figurines piétons sonores sur les carrefours à feux tricolores

La ville d'Avignon assure la maintenance des carrefours à feux tricolores dont un est situé sur la commune de Châteauneuf de Gadagne (la base de loisirs).

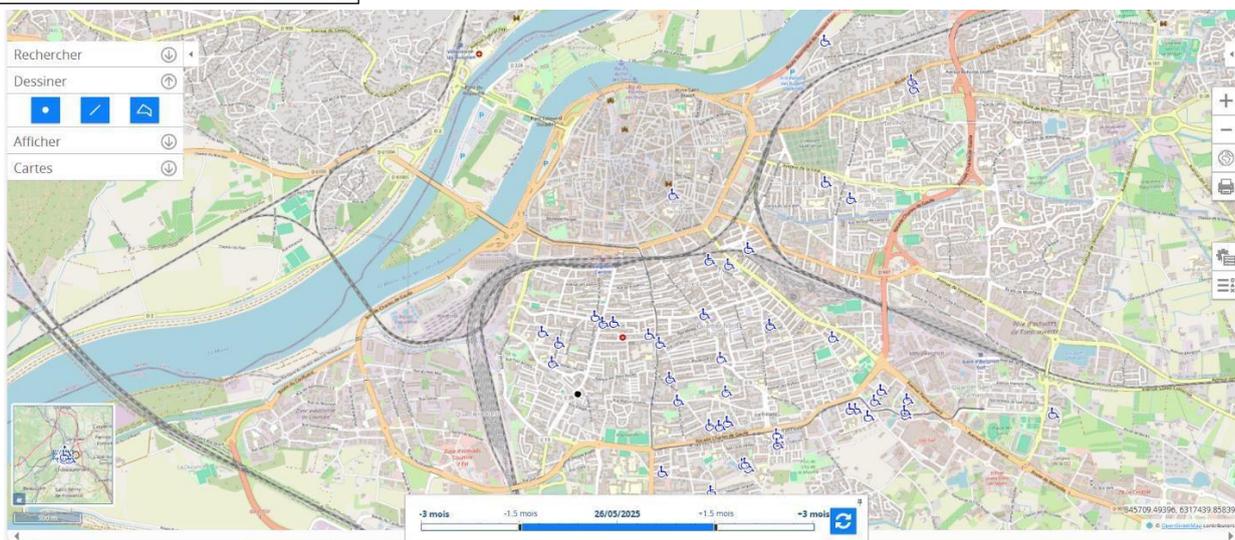
##### b) Stationnements PMR

Année	2022	2023	2024
Nombre de places PMR créées	107	50	48

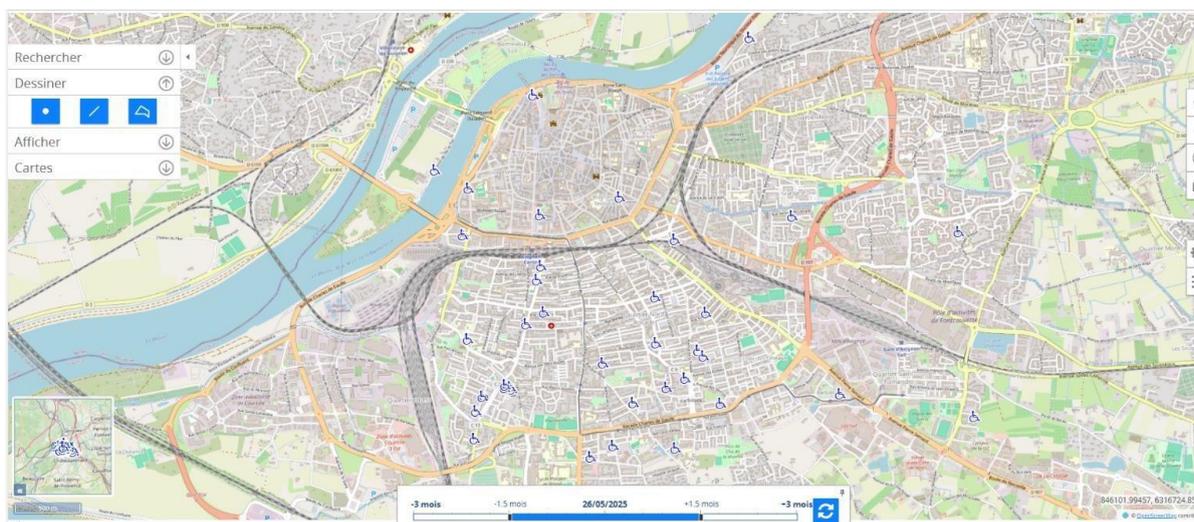
Les dernières données de la ville recensent 769 places PMR implantées sur le territoire. Pour rappel 600 places PMR étaient répertoriées à fin 2021. Ce chiffre évolue compte tenu des créations continues chaque année.



2022 : 107 places PMR créées



2023 : 50 places PMR créées



2024 : 48 places PMR créées

### c) Carte mobilité inclusion (CMI)

La carte mobilité inclusion facilite les déplacements des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Elle se décline en trois types : invalidité, priorité et stationnement.

**CMI Invalidité:** Destinée aux personnes ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 %. Elle offre des réductions sur les transports et des avantages fiscaux. Si vous avez besoin d'accompagnement, une mention « besoin d'accompagnement » peut être ajoutée.

**CMI Priorité:** Accordée aux personnes dont le taux d'incapacité est inférieur à 80 % et qui ont des difficultés à rester debout. Elle permet d'accéder à des caisses prioritaires et d'éviter les files d'attente.

**CMI Stationnement:** Permet de se garer gratuitement sur les places de stationnement public. Elle est accordée aux personnes ayant une capacité de déplacement très limitée, quel que soit leur taux d'incapacité.

La demande de la CMI peut se faire :

- Vous avez moins de 60 ans : auprès de la MDPH, 22 boulevard St Michel – Avignon
- Vous avez plus de 60 ans : auprès de l'équipe territoriale APA du Conseil Départemental ou auprès du CCAS

## 2. Accessibilité voirie, parcs et jardins

### (1) TRAVAUX DE VOIRIE REALISES :

Année Réalisation	Lieux
2022	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réhabilitation du quartier de la Barbière en parc habité : réorganisation des cheminements, création d'espaces paysagers et ludiques, réorganisation du stationnement et des circulation pour libérer les cœurs de vie</li><li>- Liaison modes doux Oulle-confluence</li><li>- Rue Carnot-Carreterie</li><li>- Rue des écoles</li><li>- Plaine des sports phase 3</li><li>- Parvis jardin de la Gare Centre</li><li>- Parvis du parc de l'abbaye Saint Ruf</li><li>- Parvis maternelle Sainte Catherine</li><li>- Parvis d'école : Maternelle Trillade</li><li>- Extension du cimetière de Montfavet</li><li>- Rue Thiers Phase 1</li></ul>

2023

- Rue Carnot-Carreterie
- Parvis jardin de la Gare Centre
- Square Indochine
- Extension du cimetière de Montfavet
- Forêt enchantée : les premières plantations
- Parvis d'école Maternelle Arrousaire
- Parvis piscine Jean Clément
- Jardin Maison du Grand Parc de la Barthelasse

2024

- Parc Champfleury : réhabilitation du parc paysager et ludique à vocation intergénérationnelle et inclusive
- Parvis Jardin des Vertes Rives à Montfavet : requalification du parvis d'école en rue jardin, très paysagère avec une dimension ludique et sportive
- Piétonisation de la rue de la république : installation d'une borne et des jardinières
- Apaisement avenue. Monclar : requalification de l'avenue, végétalisation, piétonisation du parvis d'école, élargissement de trottoir et piste cyclable
- Parvis jardin de la Gare Centre
- Parvis médiathèque JL Barrault
- Espaces publics Joly Jean

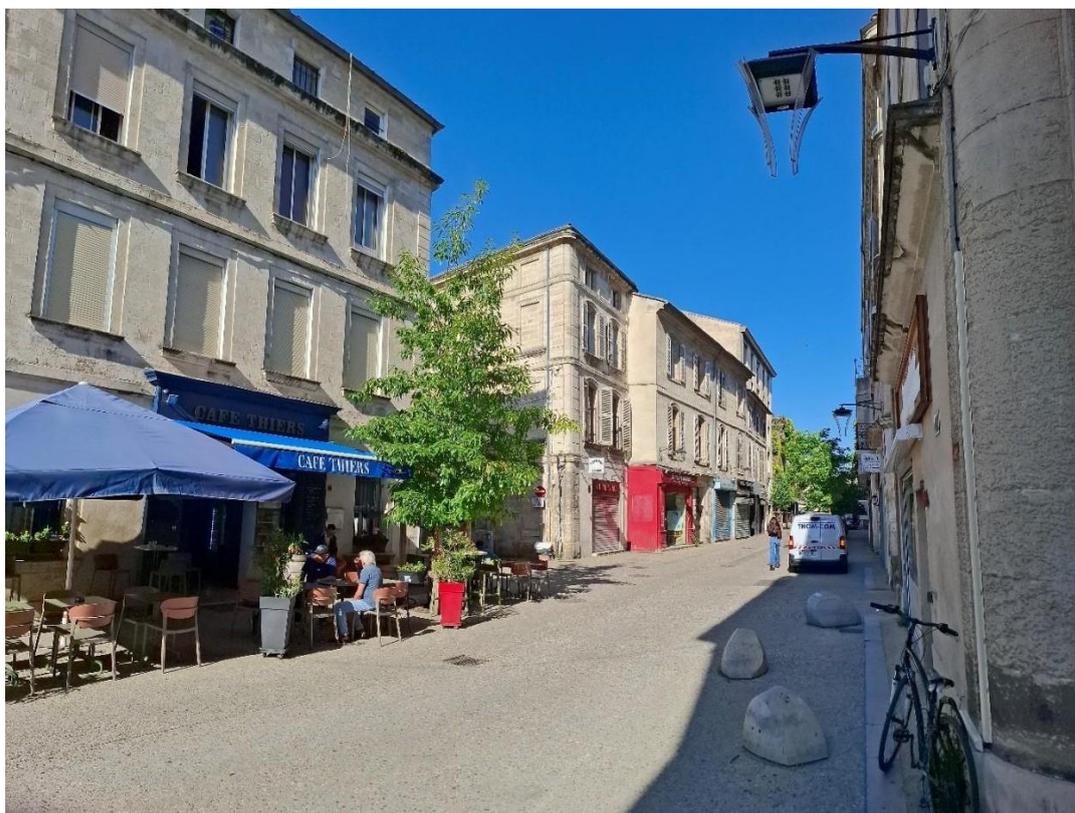
PHOTOS DES TRAVAUX REALISES :



*Photo 1 : Barbière*



*Photo 2 : rue Carreterie*



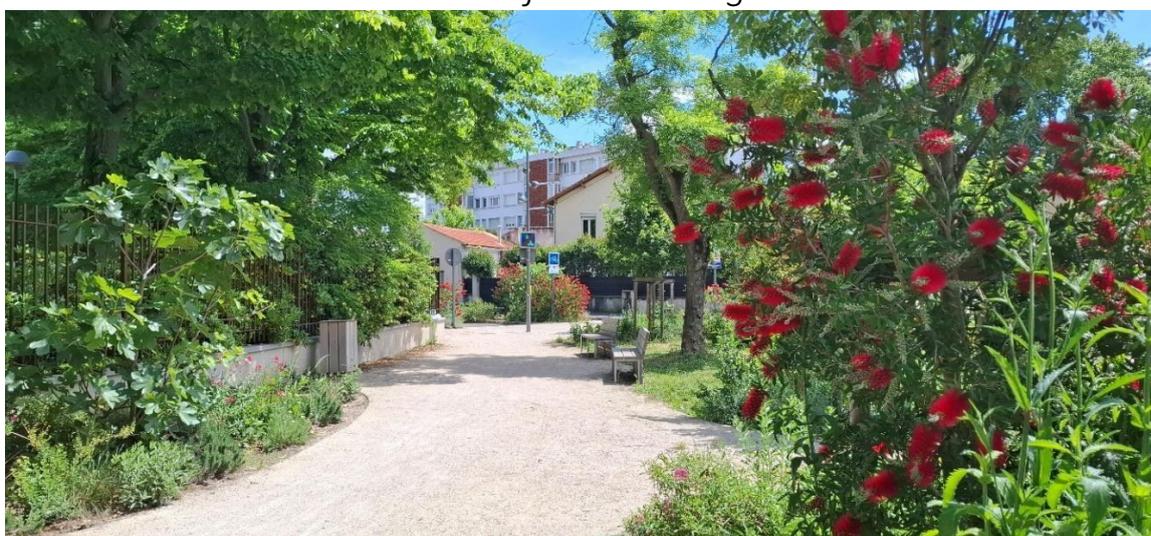
*Photo 3 : rue Thiers phase 1*



*Photo 4 : rue des écoles*



*Photo 5 : Parvis jardin de la gare centre*



*Photo 6 : Parvis parc de l'Abbaye St Ruf*



*Photo 7 : square Indochine*



*Photo 8 : Parvis piscine Jean Clément*



*Photo 9 : parc Champfleury*



*Photo 10 : Parvis-jardin Vertes Rives*



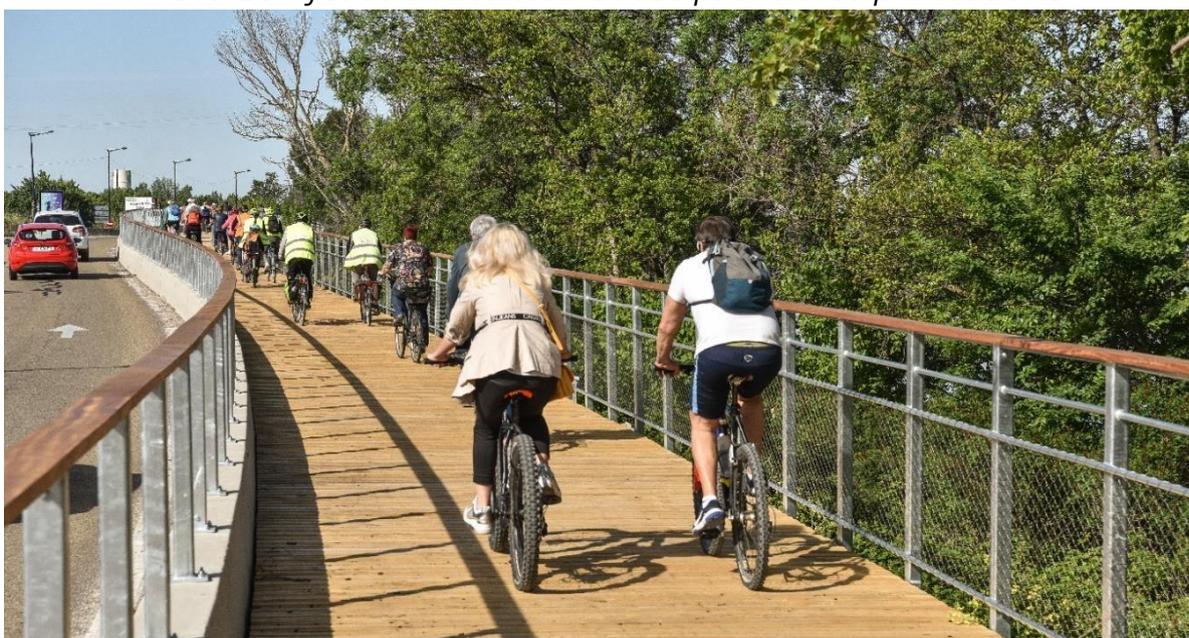
*Photo 11 : rue de la République*



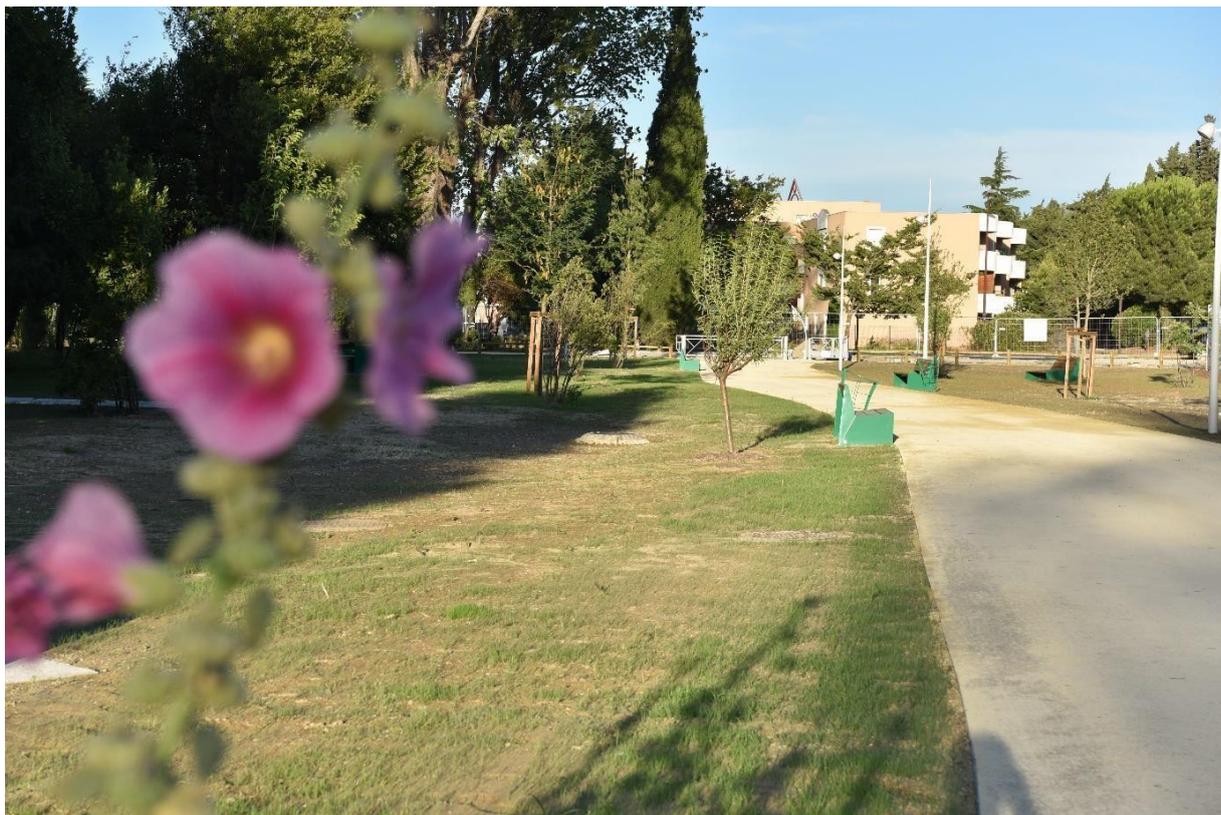
*Photo 12 : rue Monclar*



*Photo 13 : forêt enchantée et ses premières plantations*



*Photo 14 : voie verte Oulle – Confluence*



*Photo 15 : plaine des sports phase 3*

(2) Programmation 2025 :

- Avenue du Blanchissage
- Forêt enchantée
- Rue Râteau
- Parvis école C Claudel et Rue des écoles
- Parvis école Farfentello
- Rue Thiers Phase 2
- Porte Magnanen

### 3. Réseau de transports en commun Orizo

#### (1) Transports de personnes à mobilité réduite

##### - Transports en commun accessibles :

Le réseau ORIZO couvre la commune d'Avignon avec 30 lignes urbaines, toutes accessibles aux personnes en situation de handicap. L'intégralité du parc d'autobus est adaptée et tous les conducteurs sont formés à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

En 2024, 84 personnes ont été formées et sensibilisées à l'accueil des personnes à mobilité réduite. Ce volume représente 168 heures de formation pour l'ensemble du personnel.

Tous les véhicules disposent d'annonces sonores à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que des affichages lumineux en gros caractères et en couleur pour faciliter l'information des voyageurs.

##### - Aménagement des arrêts et stations :

Les arrêts de bus accessibles répondent à des normes précises en vigueur, incluant la hauteur de quai, le marquage au sol avec un poteau d'arrêt ou un abri bus.

Actuellement 246 des 473 points d'arrêt sont adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR). Des dispositifs pour les déficients visuels sont en place, incluant la présence d'une bande de guidage et d'une zone d'éveil en relief au sol, une bande contrastée le long du quai.

Le mobilier urbain (bancs, abris) est intégré selon l'espace disponible sur le trottoir.

##### - Transports spécialisés :

Le service Allo Bus / Orizen propose une navette dédiée aux personnes à mobilité réduite, leur permettant de se déplacer entre les 16 communes du Grand Avignon.

Ce service est réservé aux titulaires d'une carte d'invalidité supérieure ou égale à 80% ou d'une Carte Mobilité Inclusion portant la mention « INVALIDITÉ ».

Il est également accessible aux personnes âgées de 80 ans et plus sur présentation d'un certificat médical du médecin traitant.

**10 véhicules adaptés** sont affectés au transport à la demande et PMR.

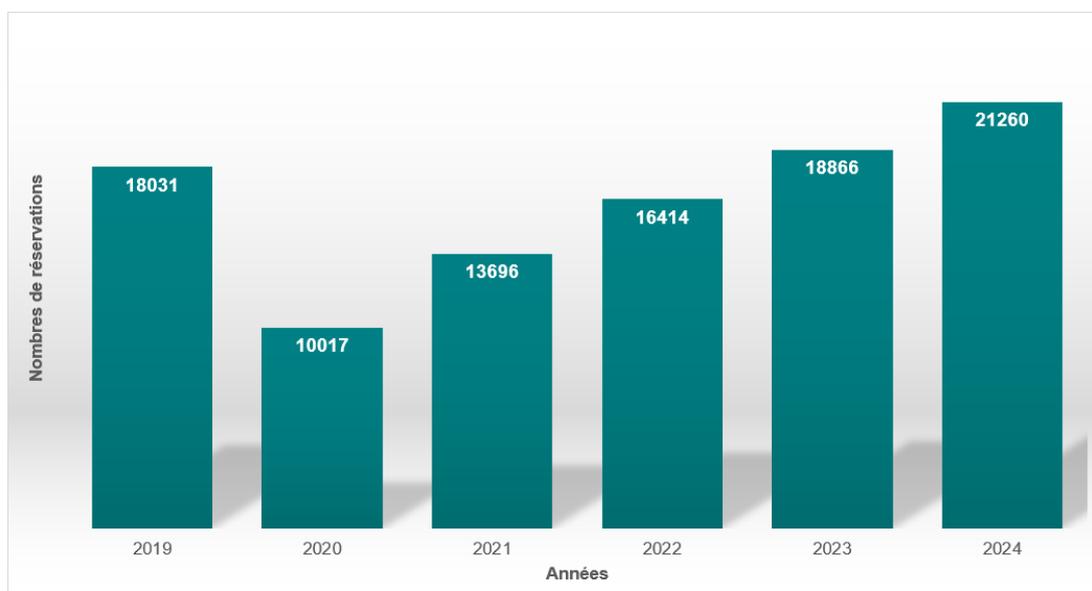
La navette fonctionne sur réservation du lundi au samedi (sauf jours fériés), de 7h à 20h.

Les réservations peuvent s'effectuer, sous réserve de disponibilité par téléphone au : 0800 456 456 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h ou via l'application téléchargeable depuis le site internet.

Plus d'informations sur le site officiel Orizo :

<https://www.orizo.fr/infos-pratiques/accessibilite/service-pmr>

### Fréquentation du service Orizen de 2019 à 2024



- Travaux en cours : Finalisation des travaux sur l'arrêt Violette Avignon.

### (2) Perspectives 2025

Mise en accessibilité des arrêts Souspirous, La Matte et Weltzar

## D. Les bâtiments

### 1. Accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) municipaux

#### (1) ELEMENTS DE SUIVI (contexte, diagnostics...)

La ville est propriétaire de :

3 établissements de 1<sup>ère</sup> catégorie (+ de 1500 personnes)

10 établissements de 2<sup>ème</sup> catégorie (de 701 à 1500 personnes)

36 établissements de 3<sup>ème</sup> catégorie (301 à 700 personnes)

49 établissements de 4<sup>ème</sup> catégorie (moins de 300 personnes)

72 établissements de 5<sup>ème</sup> catégorie (moins de 100 personnes)

Les diagnostics des ERP municipaux :

Ils ont été réalisés pour tous les ERP par le bureau d'études QCS entre avril et septembre 2015. La demande d'Ad'ap a été déposée le 24 novembre 2015 avec un échelonnement de travaux sur 9 ans.

#### (2) REALISATIONS

Un marché de maîtrise d'œuvre a été passé pour la réalisation des travaux de l'Adap pour la 1<sup>ère</sup> période de 3 ans. Ce marché a été attribué à une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un cabinet d'architecture (SCOP ECOSTUDIO) et de deux bureaux d'études techniques (BET VIAL et BET CHAUVIN).

Cette équipe était chargée d'élaborer les dossiers de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de la première période (57 établissements concernés qui étaient inscrits dans l'agenda pour les années 2017-2018).

En 2020 et 2021 ont continué les études d'élaboration des autorisations administratives et les rédactions des CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) pour la réalisation des travaux par les entreprises titulaires du marché d'entretien de la ville. En 2022, des travaux d'accessibilité ont été réalisés dans le cadre de ce marché de maîtrise d'œuvre à bon de commande. Pour information, le maître d'œuvre titulaire de ce marché ne souhaite pas continuer la mission qui lui était attribuée. Le marché est en cours de résiliation.

Un deuxième marché de maîtrise d'œuvre a été passé pour la 2<sup>ème</sup> période de 3 ans. Ce marché a été attribué à une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un cabinet d'architecture (ARCAN Architecture) et d'un bureau d'études pluridisciplinaire (ID&M Ingénierie).

Cette équipe est chargée d'élaborer les dossiers de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de la deuxième période (47 établissements concernés qui étaient inscrits dans l'agenda pour les années 2019-2021).

En 2020, 2021 et 2022 ont continué les études d'élaboration des autorisations administratives et les rédactions des CCTP pour la réalisation des travaux par les entreprises titulaires du marché d'entretien de la ville.

Les deux sociétés titulaires de cette phase de maîtrise d'œuvre ont été mises en liquidation judiciaire.

Ce marché est lui aussi en cours de résiliation.

Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre est en cours de préparation afin de réaliser les études de maîtrise d'œuvre restantes pour terminer la réalisation de l'Adap.

### **Travaux d'accessibilité effectués au cours d'une opération globale de rénovation ou de réhabilitation :**

2022

<b>LIEUX</b>	<b>TYPES DE TRAVAUX</b>	<b>COUTS*</b>
Réhabilitation de la bibliothèque Jean-Louis Barrault	Rénovation / Réhabilitation du bâtiment	2 200 000,00
Piscine Jean Clément	Marché global de performance pour la réhabilitation des piscines de la ville	1 350 000,00
Maison Jean Vilar	Mise aux normes incendie et accessibilité	540 000,00

Maternelle Clos du Noyer	Création d'une classe et d'un dortoir	413 000,00
Maternelle Sainte Catherine	Création de deux classes et d'un dortoir	413 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>4 916 000,00 €</b>

## 2023

<b>LIEUX</b>	<b>TYPES DE TRAVAUX</b>	<b>COUTS*</b>
Maison de la nature	Rénovation / Réhabilitation du bâtiment	510 000,00
Réhabilitation de la bibliothèque Jean-Louis Barrault	Rénovation / Réhabilitation du bâtiment	2 925 000,00
Piscine Jean Clément	Marché global de performance pour la réhabilitation des piscines de la ville	2 950 000,00
Accueil de l'hôtel de ville	Rénovation/Réhabilitation de l'accueil de l'hôtel de ville	230 000,00
Piscine Folard	Marché global de performance pour la réhabilitation des piscines de la ville	250 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>6 865 000,00 €</b>

## 2024

<b>LIEUX</b>	<b>TYPES DE TRAVAUX</b>	<b>COUTS*</b>
Réhabilitation de la bibliothèque Jean-Louis Barrault	Rénovation / Réhabilitation du bâtiment	2 180 000,00

Réhabilitation et extension du groupe scolaire des grands cyprès	Rénovation / Réhabilitation et extension des bâtiments	900 000,00
Accueil de l'hôtel de ville	Rénovation/Réhabilitation de l'accueil de l'hôtel de ville	90 000,00
Piscine Folard	Marché global de performance pour la réhabilitation des piscines de la ville	3 420 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>6 590 000,00 €</b>

\* Les montants donnés sont exprimés en TTC et concernent respectivement les années 2022, 2023 et 2024.

**Travaux spécifiques accessibilité :**

2022

LIEUX	TYPES DE TRAVAUX	COUTS*
Centre de loisirs Barthelasse (fin des travaux)	Mise en accessibilité totale	110 000,00
Mairie Barthelasse (fin des travaux)	Mise en accessibilité totale	107 000,00
Ecole élémentaire croisière	Mise en accessibilité totale	350 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>567 000,00 €</b>

2023

LIEUX	TYPES DE TRAVAUX	COUTS*
Ecole maternelle Arrousaire	Mise en accessibilité totale	160 000,00

Ecole élémentaire Croisière	Mise en accessibilité totale	300 000,00
Groupe scolaire Sainte Catherine	Mise en accessibilité totale	125 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>585 000,00 €</b>

2024

<b>LIEUX</b>	<b>TYPES DE TRAVAUX</b>	<b>COUTS*</b>
Ecole maternelle Arrousaire (fin des travaux)	Mise en accessibilité totale	29 000,00
Ecole élémentaire Croisière (fin des travaux)	Mise en accessibilité totale	27 000,00
Groupe scolaire Sainte Catherine (fin des travaux)	Mise en accessibilité totale	59 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>115 000,00 €</b>

\* Les montants donnés sont exprimés en TTC et concernent respectivement les années 2022, 2023 et 2024.

### (3) PERSPECTIVES 2025

#### **Travaux spécifiques accessibilité :**

Au titre de l'Adap, des travaux spécifiques de mise en accessibilité vont avoir lieu dans le cadre de la première période Ad'ap parmi les bâtiments suivants :

2025

LIEUX	TYPES DE TRAVAUX	COUTS*
Ecole maternelle trillade	Mise en accessibilité totale	25 000,00
Complexe social Saint Jean	Mise en accessibilité totale	50 000,00
Mairie annexe sud rocade	Mise en accessibilité totale	10 000,00
Mairie annexe nord rocade	Mise en accessibilité totale	10 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>95 000,00 €</b>

\* Les montants donnés sont exprimés en TTC

**Travaux d'accessibilité à effectuer au cours d'une opération globale de rénovation ou de réhabilitation :**

2025

LIEUX	TYPES DE TRAVAUX	COUTS*
Piscine Folard	Marché global de performance pour la réhabilitation des piscines de la ville	1 400 000,00
Piscine Pierre Reyne	Marché global de performance pour la réhabilitation des piscines de la ville	1 250 000,00
Réhabilitation et extension du groupe scolaire des grands cyprès	Rénovation / Réhabilitation et extension des bâtiments	5 000 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>6 650 000,00 €</b>

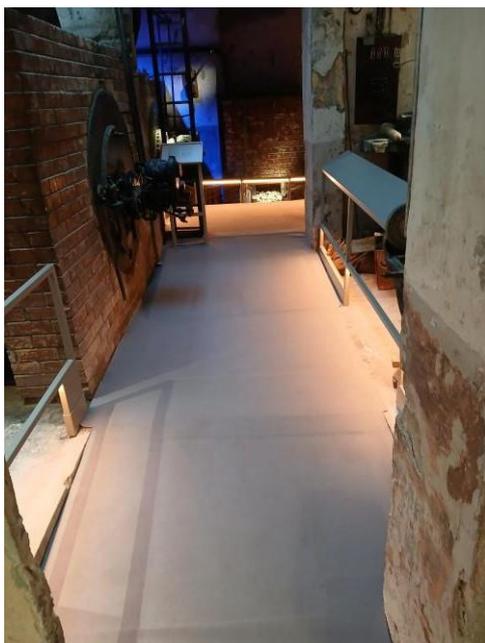
\* Les montants donnés sont exprimés en TTC

## 2. Monuments historiques

Une mise en accessibilité partielle du Rocher des Doms et des Bains Pommer est prévue dans le cadre des travaux de restauration en cours.

Les travaux se sont terminés le 14 mai 2025 pour les Bains Pommer et la première phase du Rocher des Doms sera terminé en mars 2026. Il n'y a pas eu d'autre mise en accessibilité côté direction Monuments historiques depuis 2022.

Accessibilité des Bains Pommer :





### 3. Accessibilité logement

#### a) Accessibilité et adaptation :

Art. R162-2 du code de la construction et de l'habitation, dit CCH : « est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment d'habitation collectif ou tout aménagement lié à un bâtiment permettant à un habitant ou à un visiteur handicapé, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer et de communiquer. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des autres publics ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente »

Les obligations réglementaires d'accessibilité ne peuvent répondre à tous les besoins particuliers propres à chaque individu. C'est pourquoi un logement accessible ne garantit pas systématiquement une adéquation avec les besoins de son occupant qui aura besoin d'adapter son logement.

Un logement **accessible** respecte les obligations du code de la construction et de l'habitation. Un logement **adapté** répond aux capacités et aux besoins précis de son occupant, sans forcément respecter les obligations réglementaires.

Le recensement des logements accessibles est une mission de la commission d'accessibilité. La ville se met en lien avec les bailleurs sociaux afin de mettre à jour ce recensement.

Selon le répertoire du parc locatif social des bailleurs sociaux (RPLS), il y a 14 016 logements sociaux sur Avignon au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (il y en avait 14 098 en 2023).

Deux bailleurs principaux gèrent le parc locatif sur la commune.

## b) Recensement des logements accessibles \_

### (1) Agence Erilia Avignon :

ERILIA gère 1492 logements. Sur sa globalité 13 sont adaptés aux personnes en situation de handicap.

LOCALITE	RESIDENCE LIBELLE	TYPE	SURFACE HABITABLE	BATIMENT	ESCALIER	ETAGE	ADRESSE
AVIGNON	LES GRANDS CYPRES	T5	82	BA4	13	00	3 RUE MARQUIS DE CALVIERES 84000 AVIGNON
AVIGNON	LES GRANDS CYPRES	T5	82	BA6	07	01	13 PLACE ALEXANDRE DE RHODES 84000 AVIGNON
AVIGNON	LES GRANDS CYPRES	T5	82	BA6	07	02	13 PLACE ALEXANDRE DE RHODES 84000 AVIGNON
AVIGNON	LES GRANDS CYPRES	T5	82	BA6	07	03	13 PLACE ALEXANDRE DE RHODES 84000 AVIGNON
AVIGNON	LES GRANDS CYPRES	T5	82	BA6	07	04	13 PLACE ALEXANDRE DE RHODES 84000 AVIGNON
AVIGNON	LES GRANDS CYPRES	T5	82	BA6	13	01	1 PLACE ALEXANDRE DE RHODES 84000 AVIGNON
AVIGNON	LES GRANDS CYPRES	T5	82	BA6	13	02	1 PLACE ALEXANDRE DE RHODES 84000 AVIGNON
AVIGNON	LES GRANDS CYPRES	T5	82	BA6	13	03	1 PLACE ALEXANDRE DE RHODES 84000 AVIGNON
AVIGNON	LES GRANDS CYPRES	T5	82	BA6	13	04	1 PLACE ALEXANDRE DE RHODES 84000 AVIGNON
AVIGNON	LES TREILLES BLANCHES	T2	61	BA2	01	00	11 RUE JEAN- PANCRACE CHASTEL 84000 AVIGNON
AVIGNON	LES TERRASSES BONAVENTURE	T3	66	BAT	.	00	66 B AVENUE DE BONAVENTURE 84000 AVIGNON
AVIGNON	LES TERRASSES BONAVENTURE	T3	70	BAT	.	00	66 B AVENUE DE BONAVENTURE 84000 AVIGNON
AVIGNON	LE DOMAINE DE FLORE	T2	46	BAT	A	00	53 ROUTE DE LYON 84000 AVIGNON

(2) Grand Delta Habitat Avignon :

Grand Delta Habitat gère 10767 logements.

ACCESSIBILITE :

137 logements collectifs et individuels sur la commune d'Avignon dont 1 logement collectif sur Montfavet.

LOCALITE	INDIVIDUEL/COLLECTIF	RESIDENCE_LIBELLE	NOMBRE DE LOGEMENTS
<b>AVIGNON</b>			<b>136</b>
	<b>COLLECTIF</b>		<b>124</b>
		BARBIERE 2	1
		BELLE D'AVIGNON	41
		CLOS DE L'EPI 1	20
		FONTCOUVERTE	9
		HERMES	6
		LA CROISIERE	2
		LE BLANCHISSAGE	2
		LE LAGON	3
		LE RONSARD	12
		LE VERONESE	8
		LOPOFA MONCLAR	1
		MOULIN NEUF 1	2
		RESIDENSEMBLE	11
		SAINT CHAMAND	2
		SAINT JEAN	4
	<b>INDIVIDUEL</b>		<b>12</b>
		LES ALOUETTES	11
		LES FLEURS 3	1
<b>MONTFAVET</b>			<b>1</b>
	<b>COLLECTIF</b>		<b>1</b>
		L'OSERAIE	1
<b>Total général</b>			<b>137</b>

## AMENAGEMENT PMR/SENIOR :

13 logements collectifs sont aménagés PMR :

PAT_LOCALITE	INDIVIDUEL/COLLECTIF	RESIDENCE_LIBELLE	NOMBRE DE LOGEMENTS
<b>AVIGNON</b>			<b>13</b>
	<b>COLLECTIF</b>		<b>13</b>
		ILOT PERSIL	1
		LE VERONESE	1
		RESIDENSEMBLE	11
<b>Total général</b>			<b>13</b>

102 logements collectifs et individuels sont aménagés pour les séniors dont 2 logements collectifs sur Montfavet :

LOCALITE	INDIVIDUEL/COLLECTIF	RESIDENCE	NOMBRE DE LOGEMENTS
<b>AVIGNON</b>			<b>100</b>
	<b>COLLECTIF</b>		<b>85</b>
		7 ROUTE DE MONTFAVET	2
		BARBIERE 1	5
		BARBIERE 2	1
		BELLE D'AVIGNON	2
		CLOS BERNARD	1
		CLOS DE L'EPI 1	1
		CROIX DES OISEAUX 3	2
		GRANGE D'OREL 1	6
		ILOT DES CARMES	1
		LA CABRIERE	2
		LA CARDERE	6
		L'ALBIZIA	2
		LE PRINTEMPS	1
		LE RONSARD	5
		LES EGLANTIERS	1
		LES LAVANDES 1	3
		LES LAVANDES 3	4
		LOPOFA MONCLAR	2
		L'OSERAIE	3
		MONCLAR A	1
		MOULIN NEUF 1	1
		MOULIN NEUF 2	3

		PIERRE ET MARIE CURIE	12
		PONT DES DEUX EAUX	1
		RESIDENSEMBLE	12
		SAINT CHAMAND	1
		SAINT JEAN	1
		SOUSPIROUS	3
	<b>INDIVIDUEL</b>		<b>15</b>
		LE PRE DES ORMEAUX	3
		LES FLEURS 3	2
		LES PEUPLIERS	9
		LES SORBIERS	1
<b>MONTFAVET</b>			<b>2</b>
	<b>COLLECTIF</b>		<b>2</b>
		L'OSERAIE	1
		SOUSPIROUS	1
<b>Total général</b>			<b>102</b>

## V. L'inclusion sociale au travers des actions du CCAS et de la Ville d'Avignon

### A. Les actions du CCAS

#### 1. Service accueil handicap du CCAS

Le service Avignon Accueil Handicap du CCAS a plusieurs missions :

- **Informier et orienter les personnes en situation de handicap, leurs proches et les professionnels vers les dispositifs existants :**

Nous analysons donc les données 2023 et 2024.

En 2023 le service a comptabilisé :

**23** contacts professionnels pour des informations générales (38 en 2022)

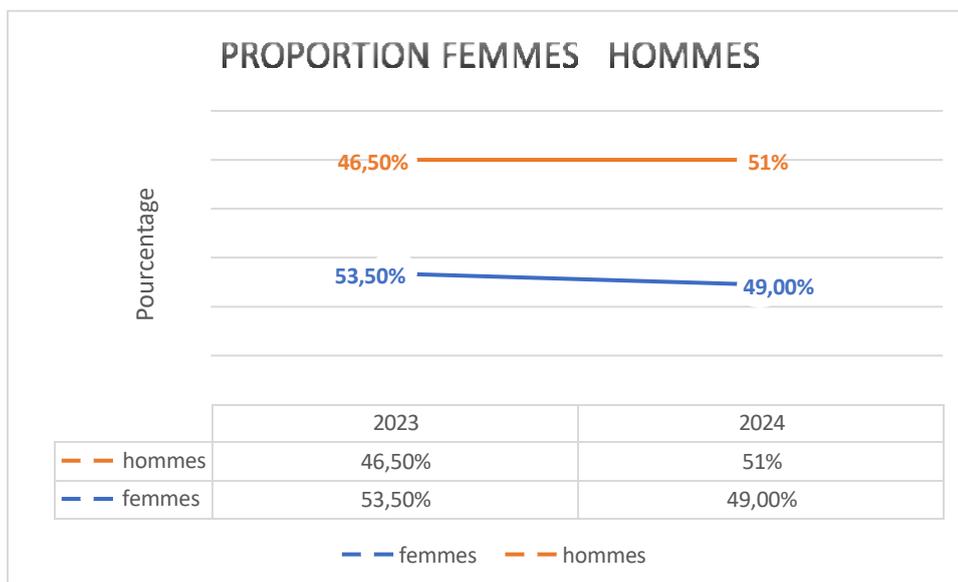
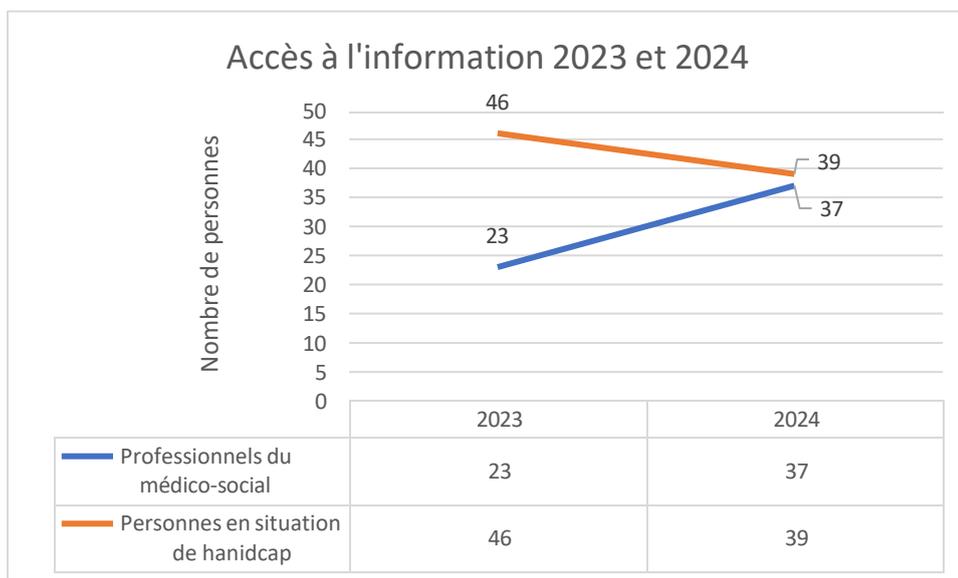
**46** personnes en situation de handicap pour des renseignements divers (56 en 2022)

(les femmes représentaient 53.5% - les hommes 46.5%)

En 2024 le service a comptabilisé :

**37** contacts professionnels pour des informations générales

**39** personnes en situation de handicap pour des renseignements divers  
 (les femmes représentaient 49% - les hommes 51%)



Le CCAS comptabilise les demandes d'information de la part d'administrés en les répertorient selon leur nature.

En 2023, le CCAS a répondu à 79 demandes, 71 en 2024.

Vous trouverez le **détail de la nature des informations données en annexe** ([Annexe 1](#)).

Pour mener à bien ses actions d'information et de sensibilisation, le CCAS a régulièrement des temps de concertation avec ses partenaires. Le tableau ci-dessous résume ces échanges.

CONTEXTE ou NOM de l'ORGANISME	TYPES DE CONTACTS	Dates	Nb
CLSM	Participation au petit déjeuner santé mentale	31 03 2023	1
CLSM	Participation au petit déjeuner santé mentale	25 05 2023	1
CLSM	Participation au petit déjeuner santé mentale	21 07 2023	1
CLSM	Participation au petit déjeuner santé mentale	12 09 2024	1
Maison des aidants	Présentation	20 09 2024	1
ISATIS	Formation 1ers secours en santé mentale	24 et 25 10 2024	1
Total			6

**- Etudier les demandes d'aide extra légale pour l'acquisition de matériel de compensation du handicap, transmise par la MDPH Recenser :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les demandes d'aide extra légales pour l'acquisition de matériel de compensation du handicap sont recueillies par le service inclusion sociale du CCAS et traitées par la commission d'attribution des aides.

**2. [Les établissements de jeunes enfants du CCAS](#)**

Le CCAS gère :

- 11 multi-accueils collectifs ;
- 1 crèche familiale ;
- 4 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP);

- 1 Relais Petite Enfance (RPE) ;

Certains enfants nécessitent un accueil d'assistance plus individualisé.

La loi du 11/02/2005 a permis des avancées pour les enfants en situation de handicap et leur accès à ce mode d'accueil.

a) Nombre d'enfants accueillis en 2022

Les enfants nécessitant un suivi particulier et un engagement des partenaires sont plus nombreux à être accueillis qu'en 2021 (43 en 2021).

54 enfants ont été suivis, avec diverses problématiques, médicales ou sociales qui ont nécessité un protocole d'accueil individualisé.

Ceci s'explique par la diversification et l'augmentation de notre connaissance des partenaires qui orientent les enfants en souffrance.

b) Nombre d'enfants accueillis en 2023

96 enfants ont bénéficié d'une prise en charge individualisée.

Problématiques des enfants ayant un suivi plus spécifique :

- 24 avaient un suivi médical
- 48 avaient un suivi social
- Dont 7 bénéficiaires de la MDPH
- 23 ont bénéficié d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

c) Nombre d'enfants accueillis en 2024

106 enfants ont nécessité un suivi particulier ainsi qu'un engagement particulier et un engagement des partenaires. Cet effectif a doublé par rapport à 2022.

Ceci s'explique en partie par la détérioration des conditions de vie des familles et leur orientation préférentielle vers notre service public. Parmi eux :

- 3 enfants étaient bénéficiaires de la MDPH
- 7 enfants en cours de détection (suivi par le CAMSP ou un neuro chirurgien)

#### d) Actions spécifiques

Le décret du 25 août 2021 préconise le remplacement du médecin et de l'EJE (Educateur Jeune Enfant) en charge de l'accueil inclusif par deux postes de Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI). Ces recrutements sont intervenus en 2023 et 2024. Le pôle est composé d'une psychologue à temps plein, une puéricultrice à temps plein, une infirmière à 90%.

Par ailleurs le travail de l'équipe d'accueil inclusif consiste, en plus du suivi sur site des enfants, à étendre un partenariat au niveau de l'accueil des enfants les plus en besoin, de construire un étayage autour des pratiques professionnelles, tout en prenant en compte les spécificités des enfants en étant en lien permanent avec les familles. En synthèse il s'agit d'un travail de fond, d'accueil, de prévention et d'orientation.

De ce fait le CIDFF, la mission locale, le CAMSP, l'AHARP<sup>5</sup>, Service Enfants et Adultes Vulnérables du Département, EDES, CDEF84<sup>6</sup>....., sont des partenaires incontournables et très demandeurs d'accueil d'enfants de familles très fragilisées.

S'ajoutant au dispositif « essaimage » déjà existant avec 25 enfants inscrits annuellement pendant les cours d'alphabétisation de leurs parents, la labélisation des crèches du CCAS en crèches AVIP (crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle) a fait l'objet d'une convention pluri partenariale et 8 places sont réservées en 2024 aux enfants dont les parents sont en cours d'insertion.

#### e) Le « bonus inclusion handicap »

Il s'agit d'une aide financière créée en 2019 et versée par la C.A.F pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches, haltes-garderies et autres structures accueillant au moins un enfant titulaire de l'AEEH. Cette aide permet de financer la formation, le renforcement des personnels, les temps de concertation avec les parents, l'achat de matériels

---

<sup>5</sup> AHARP : Association pour l'Hébergement, l'Accompagnement et le Réinsertion en Provence

<sup>6</sup> CDEF84 : Centre Départemental Enfance et Famille 84

spécifiques nécessaires pour accueillir ces enfants dans les meilleures conditions possibles.

En 2024 les EAJE du CCAS ont perçu 13 245.96€ de bonus pour l'accueil des enfants en inclusion.

(Les EAJE ont perçu un bonus mixité sociale qui s'élevait à 184 300€.)

## B. Les actions de la Ville

### 1. La gestion et l'animation de la Commission Communale pour l'Accessibilité par la Ville :

Par délibération le 16 décembre 2023 la ville a pour missions :

- Le recensement des actions/réalisations concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ;
- L'enregistrement des documents relatifs à l'accessibilité des ERP de la commune (attestations, demande d'Ad'ap....) depuis 2015.

### 2. L'accès à l'information :

#### a) Des guichets pour malentendants

Afin de permettre aux personnes malentendantes (appareillées), d'accéder à une information claire et compréhensive, le service de l'Etat Civil de la Ville d'Avignon est doté (depuis 2003), d'un guichet pour les personnes souffrant de déficience auditive. Ce système, utilise un amplificateur, un champ magnétique et un filtre. Il élimine les bruits extérieurs.

#### b) L'édition de la revue municipale « Avignon(S) » en braille

Tous les mois, les personnes malvoyantes ou non voyantes peuvent se procurer le journal municipal, « Avignon(s) » édité en braille, soit à la médiathèque Ceccano, soit sur demande, auprès du Service Communication de la Ville.

#### c) Mairie à domicile

Afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives, il existe un dispositif de recueil mobile pour les usagers qui ne peuvent se

déplacer dans les mairies. Ce dispositif est opérationnel dans la Collectivité depuis 2019. Celui-ci relève de la compétence de la préfecture.

Ce dispositif de recueil mobile est mis à disposition par la préfecture de Vaucluse auprès du Département Relations Citoyennes qui l'utilise à la demande des publics vulnérables EHPAD, personnes handicapées ou hospitalisées. Le dispositif de recueil mobile a été mis à disposition des mairies en 2021, équipées ou non de dispositif de recueil.

### 3. Accueils scolaires

#### a) Le dispositif ULIS, l'UEEA et UEMA

La commune accueille dans ses écoles élémentaires 13 classes spécialisées dites ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), qui permet la scolarisation d'élèves présentant des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles des fonctions motrices, auditives, visuelles. Les ULIS sont des dispositifs permettant la mise en œuvre de projets personnalisés de scolarisation.

L'UEEA (Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme) : il s'agit d'un dispositif scolaire pour les enfants en cours élémentaires atteints de troubles du spectre autistique.

L'UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme) : il s'agit d'un dispositif scolaire pour les enfants de 3 à 6 ans présentant des troubles du spectre autistique.

**118 élèves** étaient scolarisés en **ULIS en 2022**, 114 en 2023, 120 en 2024.

**7 élèves** étaient scolarisés en **UEMA en 2022**, 7 en 2023 et 8 en 2024.

L'ouverture d'une unité **UEEA** au sein de l'école Piaux élémentaire, a permis l'accueil de **4 élèves** en septembre 2024.

Ecoles maternelles / élémentaires / primaires	Type ULIS	Effectifs ULIS UEMA	Nb classes ULIS	Type ULIS	Effectifs ULIS UEMA	Nb classes ULIS	Effectifs UEEA
	2023	2023	2023	2024	2024	2024	2024
Croisière élémentaire	TFC	9	1	TFC	9	1	
Camille Claudel maternelle	UEMA	7	1	UEMA	8	1	
Grand Cyprés A élémentaire	TSL	8	1	TSL	10	1	
Louis Gros élémentaire	TFC TFM	15	2	TFC TFM	14	2	
Rotondes élémentaire	TFC	10	1	TFC	11	1	
Saint Roch élémentaire	TFC	10	1	TFC	10	1	
Saint Ruf élémentaire	TFC	10	1	TFC	11	1	
Sixte Isnard élémentaire	TFC	11	1	TFC	12	1	
Ste Catherine élémentaire	TFV	14	1	TFM	9	1	
Stuart Mill élémentaire	TFC	11	1	TFC	11	1	
Trillade élém B élémentaire	TFC	4	1	TFC	11	1	
Verte Rives B élémentaire	TFC	12	1	TFC	12	1	
Puaux élémentaire	UEEA	0	0	UEEA	0	0	4
TOTAUX		121	13		128	13	4

### Légende :

ULIS	Unité locale inclusion scolaire
UEMA	Unité d'enseignement maternelle autisme
UEEA	Unité d'enseignement élémentaire autisme
TFC	Troubles des Fonctions Cognitives
TFM	Troubles des Fonctions Motrices
TSL	Troubles Spécifiques du Language
TFV	Troubles des Fonctions Visuelles
TSA	Troubles de la Sphère Autistique

### Enfants scolarisés dans un dispositif ULIS en 2025 :

**133** élèves sont scolarisés **en ULIS** dans 14 classes :

1 classe UEMA

1 classe UEEA

2 classes TFC / TFM

8 classes TFC

1 classe TSL

1 classe TFV

Pour rappel, tous les enfants en situation de handicap ne sont pas recensés puisque seuls les enfants inscrits en classe ULIS le sont à ce jour.

En effet, les enfants en situation de handicap ne requièrent pas nécessairement une prise en charge dans une classe ULIS : enfant « dys » avec Aide de Vie Scolaire ou non, enfant à mobilité réduite, autisme, hyperactivité... Ce chiffre n'est pas quantifiable à ce jour par notre service.

L'UEMA – localisée sur Montfavet, est la seule classe en maternelle, les autres dispositifs sont uniquement en élémentaires.

C'est l'Inspection académique qui notifie l'école dans laquelle doit être inscrit l'enfant suite à un dossier de la MDPH qui les saisit (après acceptation de la demande émanant des familles).

A savoir : seuls les parents de l'enfant peuvent refuser l'inscription dans une classe dite « spécialisée » et faire la demande pour un niveau classique (situation assez rare, mais une demande connue par nos services).

## b) Ecoles ordinaires

### Actions menées :

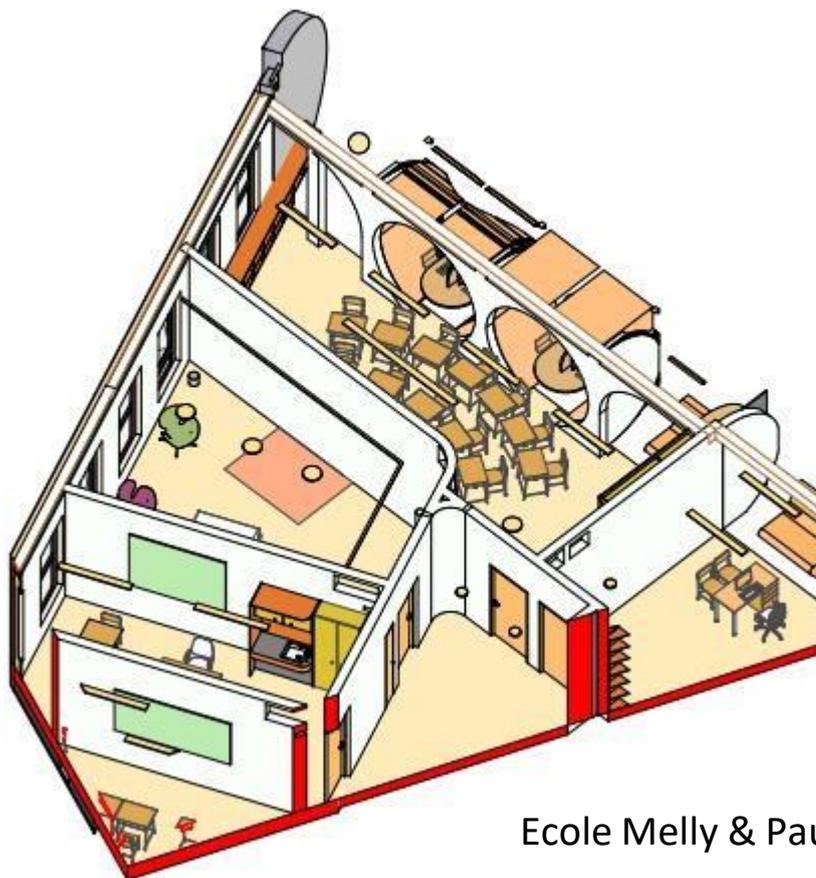
- À la suite de la scolarisation obligatoire dès 3 ans et dans le cadre de l'école inclusive, on observe dans les écoles maternelles une augmentation du nombre d'élèves déclarés en situation de handicap. En école maternelle, lorsque l'enfant porteur de handicap ne bénéficie pas d'un AESH, ce sont les ATSEM et les enseignants qui s'en occupent.

Face à cette situation, la collectivité a mis en place un groupe d'« **ATSEM – référente inclusion** » à la rentrée scolaire 2022 dans la perspective d'acquérir des compétences dans l'accueil, l'insertion des enfants en situation de handicap et, à terme, être référent auprès des équipes.

Ce groupe a bénéficié de formations (CNFPT : programme de l'autisme, intervention de l'association Le Pas, recyclage et suivi par des formateurs internes à la collectivité sur le thème de l'inclusion).et de réunions régulières sur différentes thématiques.

Il était composé, au départ, de 13 ATSEM. Avec les départs, les mobilités internes, ce groupe est composé de 7 ATSEM inclusion.

- **L'école Melly & Paul Puaux**, située dans l'éco-quartier Joly Jean a accueilli en septembre 2024 ses premiers élèves et comprend **une classe dédiée aux élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA)**, ainsi que des espaces offrant bien-être et souplesse pédagogique : halle créative, **espace Snoezelen**, théâtre de verdure, cabanes à lecture.



Ecole Melly & Paul Puaux – espace Znoezelen



#### 4. Accueils périscolaires

Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 16h30. Ils ne sont plus accueillis sur le temps de restauration (11h30 / 13h30) ou celui de la garderie et de l'étude (16h30 / 18h).

Dans la mesure du possible, chaque enfant a bénéficié d'un accompagnement lui permettant d'être accueilli sur les activités périscolaires et d'y participer en fonction de ses possibilités.

En l'absence de personnel dédié et spécifiquement formé, les personnes mobilisées pour cette mission relevaient de différents métiers ou statuts : animateur, ATSEM, interclasse, service civique, réserviste, agent d'une association spécialisée.

Depuis octobre 2022, nous avons une validation de principe pour positionner des agents municipaux ou des agents en heures complémentaires pour assurer ces accompagnements spécifiques.

A partir du printemps 2023, ont été expérimentés des nouveaux contrats dits « contrats mutualisés », permettant à des personnes d'avoir des contrats moins précaires. Les contrats mutualisés interviennent sur le temps méridien, sur l'après-midi périscolaire et dans les centres de loisirs. Certains de ces contrats sont dédiés à la mission d'AESH.

	2022	2023	2024
Enfants en situation de handicap pris en charge en maternelle	De 25 et 35	47	56
Enfants en situation de handicap pris en charge en élémentaire	De 45 à 50	67	35
Enfants nécessitant un accompagnement individuel	De 42 à 52	55	47

Différents temps de formation sont mis en place au cours de l'année.

**En 2023**, deux sessions de sensibilisation au handicap ont été proposées aux animateurs, aux ATSEM et aux agents interclasses. Elles étaient animées par une directrice périscolaire.

**En 2024**, plusieurs temps de formation ont été organisés :

- une session de 2 jours de formation au handicap pour 5 agents, 2 animateurs et 3 contrats mutualisés (avril 24) ;
- une ½ journée de formation à la relation aux parents des enfants en situation de handicap en partenariat avec le PAHRI auprès des directeurs périscolaires (novembre 2024) ;
- une ½ journée de sensibilisation à l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les activités périscolaires à l'intention des animateurs, soit 60 personnes concernées ; formation assurée par le PAHRI (novembre et décembre 2024) ;
- en 2024, une cellule famille dédiée a été mise en place au sein des services municipaux. Elle a pour mission de faciliter la relation aux familles, d'assurer un relais avec les différents partenaires (directeurs d'écoles, PAHRI, PRE et autres structures spécialisées), d'être en appui auprès des directeurs. Elle participe ainsi à la circulation des informations de manière à définir des modalités d'accueils adaptées.

La Direction des activités périscolaires a par ailleurs un partenariat avec l'association Le Pas, qui intervient auprès des enfants nécessitant la présence d'un professionnel. Ce professionnel peut par exemple assurer la structuration de l'accueil avant de passer le relais à un agent de la mairie. Par ailleurs, les professionnels de l'association ou du pôle ressources le PARHI interviennent ponctuellement pour faire un point sur l'accueil d'un enfant.

### Perspectives 2025 :

Plusieurs temps de formation sont organisés :

- 2 jours de formation au handicap pour 5 agents, 2 animateurs et 3 contrats mutualisés (mai 25) ;

- Participation à ½ journée de formation sur les Communications alternatives améliorées, organisée par le CHS de Montfavet, pour 2 directrices et 2 contrats mutualisés (Juin 25).

Une convention de partenariat avec l'Alizarine a été travaillée au cours du premier semestre et sera signée pour une mise en œuvre en septembre 2025.

Par ailleurs, la Ville a validé le principe de recrutement d'un moniteur-éducateur ou un éducateur spécialisé au sein de la cellule famille. L'objectif de ce poste est de conforter la mission de la cellule famille, de faciliter le dialogue avec les professionnels du champ médico-social, et de poursuivre la démarche initiée d'accompagnement et de formation des agents.

## 5. Accessibilité du sport et des loisirs

### (1) Secteur aquatique

Avec le plan « Avignon Ambition Piscines » la Ville est engagée sur un vaste programme de rénovation respectant évidemment la Loi Handicap. Le plan a pour objectif de rénover quatre piscines municipales de quartier.

La piscine Jean Clément a été rénovée en 2022/2023.

La piscine Chevalier de Folard est le deuxième équipement à bénéficier d'une telle refonte (réouverture le 20/04/2025).

Suivra donc la piscine de Pierre Reyne, avec des travaux qui ont débuté le 04/04/2025 et qui vont s'étaler sur un an. Puis ce sera au tour de la piscine Stuart-Mill.

### (2) Secteur animation sportive

L'inclusion sociale des personnes en situation de handicap constitue également un enjeu majeur concernant les activités sportives dispensées par le Pôle Sports et Loisirs.

Ainsi, le service déploie de nombreuses actions visant à sensibiliser le jeune public aux situations de handicaps.

Pour la période 2022 - 2024, le pôle Sports et Loisirs a organisé les évènements suivants :

- **SOP janvier :**

Dans le cadre de la labellisation Terre de Jeux 2024 (TDJ 2024) le service des sports a renouvelé la semaine de découverte des sports olympiques et paralympiques auprès des enfants fréquentant les ateliers périscolaires. Le pôle sports et loisirs organise cette animation au mois d'avril. C'est un évènement fédérateur qui permet de sensibiliser les jeunes à la pratique du sport et à l'inclusion.

- **La section Handi Nat** accueille des adultes et/ou enfants sur 3 créneaux à la piscine Stuart Mill le samedi matin.

Ils étaient 30 adultes et 20 enfants en 2022.

Ils étaient 19 adultes, 3 enfants et 7 adolescents en 2023.

Ils étaient 20 adultes, 6 enfants et 7 adolescents en 2024.

- Le Pôle Sports et Loisirs organise un **stage sportif** ouvert aux enfants en situation de handicap sur les périodes de vacances scolaires :

Pour les vacances scolaires d'hiver 2022, le stage multisport natation a accueilli 3 jeunes enfants en situation de handicap.

Pour les vacances scolaires d'automne le stage acro-cirque a inclus 5 enfants porteurs de handicap.

En 2023, 3 enfants porteurs de handicap ont intégré le stage sportif pour les vacances scolaires d'hiver, de printemps et du mois d'octobre.

En 2024, 3 enfants porteurs de handicap ont intégré le stage sportif pour les vacances scolaires d'hiver, de printemps et du mois d'octobre.

(3) Activités proposées dans le cadre d'un partenariat avec les associations :

- Lundi 17h/20h : créneau réservé à l'association Le Pas et ATHOM sur la piscine Stuart Mill
- Avignon Badminton Club
- Les Archers du Comtat Venaissin
- SOA 13 : rugby à fauteuil
- ANT : gym
- Sorties en tandem avec l'association Valentin Huay
- Les Dragons ladies : Société Nautique d'Avignon
- Les 1000 pagaies et *un bateau pour tous* (au mois de mai)

Dans le cadre de terre de jeu 2024, la ville d'Avignon a bénéficié d'un **club inclusif** par France Paralympique. Le programme s'est déroulé du 30/11/2023 au 31/05/2024. Son objectif était de favoriser l'inclusion au sein des clubs sportifs. **8 Clubs** ont participé à ce programme. A cette issue des projets ont été lancés.

#### (4) Secteur Technique : équipements sportifs

Les équipements sportifs sont progressivement réhabilités par la Ville, permettant ainsi d'appréhender les handicaps et favoriser l'inclusion par le sport.

Ces dossiers d'envergure sont portés par les services techniques de la Ville.

#### (5) Les centres de loisirs :

Un poste de chef d'équipe AESH a été créé en juin 2023.

#### (6) Perspectives 2025

- Trophée des sports Handisport et Para Sport : cette manifestation met à l'honneur le tissu associatif (janvier 2025) ;
- Mise en place d'une nouvelle manifestation RAID Handi Pont, portée par l'APF, le foyer Flora Terrido et soutenu par la ville (3 et 4 octobre 2025).

### 6. Accessibilité culturelle

#### a) Le pont Saint Bénézet et le Palais des Papes

##### Pont Saint Bénézet

- Le monument est accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à un élévateur PMR (cf. photo ci-dessous). Concernant le support de visite nous proposons à nos visiteurs divers modèles de supraguides (cf. photo Supraguide + DIVA) permettant d'offrir une visite agréable et personnalisée aux personnes en situation de handicap :

- Un supraguide spécialement adapté aux personnes malentendantes possède un clavier en braille, les commentaires sont en audio descriptifs ;
- Le supraguide « DIVA », est une version avec un écran plus large, possédant des hauts parleurs plus puissants afin de pouvoir remplir une double fonction :
  - PMR : il permet de se déplacer plus librement à l'aide d'une dragonne et d'avoir les mains libres pour faciliter les mouvements des fauteuils, béquilles, cannes, ainsi que tous les autres nécessitant d'avoir les mains disponibles afin de pouvoir se déplacer. Cette version permet aussi de découvrir au travers de plusieurs vidéos les lieux n'étant pas accessibles aux PMR ;
  - Personnes malentendantes : une version des commentaires de visite adaptés en vidéo doublant les commentaires audios en langue des signes. Pour ceux n'étant pas familiers avec le langage des signes celui-ci possède aussi des sous-titres tout au long de la vidéo ;
  - En 2022 des points de vue ont été rajoutés sur le supraguide DIVA dans sa version PMR.
- Il est à noter que l'audioguide régulier possède aussi les versions PMR ainsi que la version en langue des signes sous-titrée ;
- Une troisième version est disponible, la version FALC « Facile A Lire et à Comprendre » plus adaptée aux personnes avec un handicap mental, psychique ou cognitif ;

Pour information le site du Pont Saint Bénézet est sous le label Tourisme & Handicap.



*Photo 8 : ascenseur EPMR*



*Photo 9 : supraguide et DIVA*

- Palais des Papes :
  - Le Palais des Papes étant un site classé au patrimoine mondial de l'Unesco possédant de nombreux escaliers ainsi que passages très étroits, il n'est par sa nature pas un lieu adapté pour les personnes à mobilité réduite notamment les personnes en fauteuil roulant, en effet très peu d'endroits leurs sont accessibles.
    - Version PMR de l'«Histopad» (support de visite tablette tactile au Palais des Papes), où les PMR peuvent suivre la visite régulière sans forcément être présents dans les salles (cf. photos Histopad version PMR).
- Mise à disposition de deux zones d'espaces détente sénior sur la visite du Palais des Papes, permettant aux PMR de se reposer (cf. photos Espace détente sénior).
- En 2022, rajout d'un médaillon LSF directement sur le documentaire accessible dans la partie muséographique de la visite.



Photo 10 : espace détente séniors



Photo 11 : histopad

## b) Les musées municipaux

<b>Nom du Musée</b>	<b>Etat des lieux</b>	<b>Axes d'amélioration</b>
<b>Musée Calvet</b>	Il existe un ascenseur. Rdc, étage et jardin accessibles. Présence de 4 œuvres pour non voyant (pouvant être touchées)	Manque des plans inclinés pour accéder à l'entrée principale (plusieurs marches) L'accès au Rdc, à l'étage et au jardin nécessite la présence d'un agent. Réparer l'ascenseur PMR de la cour Nord.
<b>Musée lapidaire</b>	En rez-de-chaussée, accessible	
<b>Musée du Petit Palais</b>	Pas d'accessibilité en fauteuil. Plusieurs escaliers.	Etudier la possibilité de donner un accès au cloître et aux salles en rdc et étudier la possibilité d'un recueil de photos, vidéos des lieux pour ceux qui ne peuvent pas y accéder.

<p><b>Muséum Requien</b></p>	<p>Rez-de-chaussée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accessibilité partielle de 50% des salles pour le handicap moteur (présence de marches à la montée et de marches à la descente)</li> <li>- absence de boucle magnétique à l'accueil</li> <li>- absence de supports ou de médiation pour les handicaps visuel et mental</li> </ul> <p>Etage (médiation, conférences) :</p> <p>inaccessible pour le public au handicap moteur (escaliers)</p>	<p>Rez-de-chaussée :</p> <p>L'exiguïté des lieux ne permet pas l'installation de rampes aux normes. Nous pourrions malgré tout installer des rampes avec pente importante, ce qui serait toujours mieux que l'actuel. Installer une boucle à induction magnétique à l'accueil</p> <p>Mettre en place une médiation spécifique pour les autres handicaps (visuel, mental...) ou des maquettes et textes en braille.</p> <p>Etage :</p> <p>Quand nous sommes prévenu.es de la présence d'une personne en fauteuil, nous essayons de déplacer l'animation vers le rez-de-chaussée (salle 1)</p> <p>Cette problématique est une des bonnes raisons supplémentaires de déplacer cet ERP</p>
<p><b>Palais du Roure</b></p>	<p>Seule la salle d'exposition et la chapelle situées en rez-de-chaussée sont accessibles.</p>	<p>2 étages, escaliers. Il avait été prévu l'installation d'un ascenseur (sans suite, certainement problème du au MH). Prévoir un</p>

		recueil de photos des lieux pour ceux qui ne peuvent accéder.
--	--	---

### c) Les archives municipales

#### Accès aux documents et à l'information :

Le site Internet des Archives joue le rôle de salle de lecture virtuelle en donnant accès sans se déplacer à un très grand nombre de documents numérisés.

Quatre nouvelles expositions numériques ont été mises en ligne sur un module dynamique dédié des Archives municipales, portant à 8 le nombre total d'expositions ainsi proposées. Cette mise en ligne permet un accès aux contenus documentaires et textuels d'anciennes expositions temporaires des Archives et font office de « séances de rattrapage » pour tous ceux qui n'auraient pas pu venir voir les expositions in situ.

#### Accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite :

- Présence d'une rampe amovible permettant l'accès à la salle de lecture pour les fauteuils peu larges.
- Installation d'un espace de consultation dans le musée pour les personnes en fauteuil électrique ne pouvant entrer en salle de lecture (fauteuil trop large).
- Prise en compte de la fatigabilité des visiteurs en mettant à leur disposition de chaises pliantes légères pour ceux qui ressentiraient le besoin de s'asseoir au cours de leur parcours de visite.

#### Handicaps cognitifs, mentaux et sensoriels :

En salle de lecture des Archives municipales et au téléphone, le personnel se rend disponible pour être facilitateur humain pour les personnes qui ont des difficultés à accéder à l'information.

Les propositions de visites ludiques et visuelles des expositions temporaires permettent un parcours qui s'affranchit de la lecture des textes d'exposition.

## d) Les archives culturelles et patrimoniales

La Direction des Archives Culturelles et Patrimoniales a établi des fiches synthétiques résumant les conditions d'accessibilité PMR relatives aux espaces dont elle a la gestion :

1. Chapelle Saint-Michel – salle d'exposition ;
2. Salle de la Manutention – salle d'exposition ;
3. Eglise des Célestins – salle d'exposition ;
4. Cloître Saint-Louis – 3 salles d'expositions ;
5. Eglise des Cordeliers – salle d'exposition ;
6. Salle Benoit XII – salle de spectacle vivant gérée par l'ISTS.

(Annexe II)

## TABLE DES ANNEXES

I.	Annexe 1 : nature des demandes faites au CCAS.....	1
II	Annexe 2 : Les archives culturelles et patrimoniales .....	4

## I. Annexe 1 : Nature des demandes faites au CCAS en 2023 et 2024

Catégories	Nature des demandes	2023	2024
<b>Situation fragilité</b>	Accompagnement fin de vie		
	Aidant âgé, épuisé ou indisponible		
	Infos bientraitance		
	Infos maltraitance		
	lien social - Sentiment de solitude		1
	Mesure de protection	1	1
	PH âgée		
	Plan canicule		
	Signalement	2	
	Signalement isolement		
	refus d'aide - de soins		
<b>Sous total</b>		3	2
<b>Vie sociale (communication)</b>	Accessibilité		4
	Accompagnement spécifique handicap	2	1
	Aides à la communication (lecture labiale, <b>LSF</b> , interface numérique...)	1	
	Activités créatives		
	Activités sports, loisirs, culture	2	
	Activités sorties - voyage	3	
	GEM		1
	Bénévolat		2
	Lien social - convivialité visites	1	2
<b>Sous total</b>		9	10
<b>Aide administrative</b>	Aide administrative générale		2
	Aide administrative déficient visuel	1	
	Aide administrative déficience auditive		1
	Aide administrative Absence d'accès numérique	1	
	CESU	1	
	CESU rémunération aidants		1
	Coordonnées référent (TS, Partenaire adm, CCAS, EDES, communauté 360)	9	11
	Droit à la retraite		
	Invalité-handicap-CMI		1
	MDPH dossier	3	1
	PCH prise en charge	1	4
RQTH		1	

<b>Sous total Aide financière</b>	SAD		
	Logement - démarches	1	
	Santé - démarches		
	Transports en commun - démarches	2	
		19	22
	Aide départ en vacances (ANCV)		
	Logement - adaptation habitat	1	
	Logement - déménagement		
	Aide financière - (ressources ou énergie)		2
	Aides financières compensation du handicap	1	2
	Aide sociale hébergement - PEC	1	2
	Aide sociale MAD-PEC	3	1
	Allocation logement APL		
	Crédit d'impôt	5	2
	Mutuelle		2
<b>Sous total Juridique</b>	Obsèques		
	Secours exceptionnel		1
	Transport prise en charge	4	
		15	12
	Aide Aide aux victimes		1
	Avocat		
	Juriste permanences	1	
	Logement- droits		
	Notaire succession		
		1	1
<b>Sous total Logement</b>	Logement adaptation	2	2
	Logement inclusif		
	Logement - insalubrité	1	
	Logement - déménagement organiser		
	Logement ergothérapeute		
	Logement coordonnées professionnels		
	Logement - recherche pour adapter	7	2
		10	4
<b>Sous total Transport</b>	Transport	1	
	Transport adapté		
	Transport pour soin ou acc. jour	1	
<b>Sous total Soutien à domicile</b>		2	0
	Aide aux courses livraisons		2
	ENCOMBRANTS		
	Foyer restaurant		
	Gardiennage animaux	1	
	Jardinage		
	Petits travaux bricolage	1	
SAD - aide aux courses			

<b>Aide aux aidants</b>	SAD - ménage	4	2	
	SAP – auxiliaire de vie CESU			
	SAP – aide à la personne		2	
	SAP - mobilité	2		
	SAP -aide prise repas			
	SAP - aide toilette sans soins			
	SAP -Garde de jour			
	SAP -Garde de nuit			
	SAP- garde d'enfants			
	Portage de repas	2	1	
	Téléalarme	1	1	
	<b>Sous total</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	
	<b>Sous total</b>	Groupe de parole aux aidants		1
		Répit aidants et séjours adaptés	1	1
Soutien aux aidants			1	
<b>Infos santé</b>	<b>Sous total</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	
	Consultations spécialisées			
	Consultation mémoire		1	
	Ergothérapeute	1		
	Kiné			
	Orthophoniste			
	ESA Equipe Spécialisée Alzheimer			
	Etablissement spécialisé			
	Infirmière ou SSIAD	1		
	Intervenant paramédical			
	Intervenant médical			
	Matériel médical et compensation Handicap	1		
	Soutien psychologique		1	
	SSR (Soin de suite et de réadaptation)			
<b>Hébergement</b>	<b>Sous total</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	
	Accueil de jour			
	Accueil de nuit			
	Dérogation d'âge		3	
	EHPAD permanent	2	3	
	Hébergement temporaire	1	1	
	Famille d'accueil	1		
	Foyer d'Hébergement PH			
	Hébergement adapté (tourisme, formation)			
	MAS (Maison d'Accueil Spécialisé)	1		
	Petite unité de vie			
Résidence autonomie				
<b>Sous total</b>	<b>5</b>	<b>7</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>79</b>	<b>71</b>		

## II. Annexe 2 : Les archives culturelles et patrimoniales

### 1. Accès PMR de la salle d'exposition de la chapelle Saint Michel

**Photo N° 1 : Porte principale accès publique salle Chapelle st Michel avec rampe accès PMR.**



**Photos N° 2 et 3 : Porte principale accès publique salle Chapelle st Michel vue intérieure et ces portes de chaque côté vitrées (largeur de Passage de chacune : 1 mètre)**



**Photos N° 4 : Porte principale accès public salle Chapelle st Michel ouverture sur la rue.**



**Photos N° 5 et 6** : Porte secondaire sur le flanc de la salle de la chapelle st Michel (largeur de Passage de moins de 70 cm avec une marche intérieure sans rampe accès PMR)



**Observations :**

7. Porte sur flanc de la chapelle st Michel (impossibilité de passage pour une PMR sur fauteuil roulant) ;
8. L'accès pour la mise en lumière de la salle est impossible pour une PMR ;
9. Absence de toilettes classiques et PMR.

2. [Accès PMR pour la salle d'exposition Manutention](#)

**Photo N° 1** : Accès principale de la Salle d'exposition de la Manutention avec deux grandes marches sans rampe PMR



**Photo N° 2** : Porte salle Manutention vitrée avec ouverture dans les deux sens, extérieur où intérieur



**Photo N° 3** : Porte atelier de sculpture, passage obligatoire pour l'accès aux toilettes.



**Photo N° 4** : Porte des toilettes en plein ateliers (toilette classique pas aux normes PMR)



**Observations :**

- Faire une demande d'étude des possibilités de construction d'une rampe PMR avec consultation des bâtiments ou monuments historiques et bâtiments communaux de la ville.
- Effectuer des travaux de mise aux normes des toilettes afin qu'ils soient accessibles aux PMR

3. Accès PMR pour la salle d'exposition de l'Eglise des Célestins - bâtiment classé monument historique

**Photo n°1** : Accès PMR par portes d'entrées latérales à la salle d'exposition de l'Eglise des Célestins



**Photo n°2** : Autre entrée par porte latérale avec rampe d'accès PMR (rampe très étroite)



**Photos n°3, 4 et 5 :** Différents espaces de l'église des célestins avec marches ou escaliers ne disposant pas de rampe d'accès PMR.



**Photo n°6 :** Unique chapelle équipée par une rampe PMR à chaque extrémité (rampes très étroites).



#### 4. Accès PMR des trois salles d'exposition du Cloître Saint Louis

Le site du cloître st Louis est le seul lieu qui répond le plus aux accès PMR avec un ascenseur prévu pour cela, il donne accès à toutes les salles d'expositions à l'étage qui sont sans marches, avec de grandes ouvertures, qui sont équipées de poignées anti-paniques.

**Photo N° 1** : Ascenseur  
Accès PMR



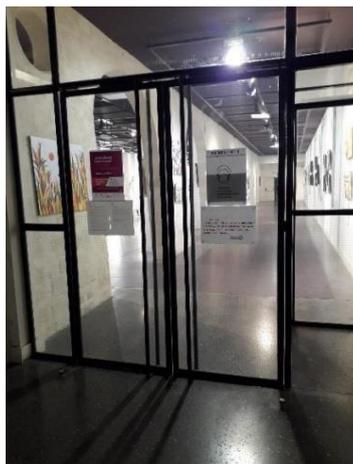
**Photo N° 2** : Accès salle RDC portes doubles vitrées avec poignets anti paniques Accès PMR



**Photo N° 3** : Portes doubles vitrées avec poignets anti paniques avec ouverture électrique au fond de la salle RDC donnant a accès a l'ascenseur Accès PMR



**Photo n° 4** : Portes doubles vitrées accès salle 1e étage et 2eme étage avec ouverture électrique sans poignets anti-paniques Accès PMR



**Photo n° 5** : Portes doubles vitrées avec ouverture électrique accès hall d'entrée festival du cloître st louis sans poignets anti paniques donnant a accès à l'ascenseur Accès PMR



**Photos n°6 et 7** : La salle du RDC a un accès sans marches, avec de grandes ouvertures Photos N° 2 et 3, qui sont équipées de poignées anti paniques Accès PMR



### **Observation :**

- Quelques améliorations pourraient être encore apportées à ce site pour être en totale conformité ;
- Ce lieu manque de panneaux extérieurs et intérieurs indiquant l'accès PMR ;
- Installation d'un système de poignets anti paniques sur la porte double vitrée (cf photo n°4)

## 5. Accès PMR pour la salle d'exposition de l'Eglise des Cordeliers – bâtiment classé monument historique

**Photo n°1** : Accès principal des Cordeliers avec escalier en pierre 7 marches (pas de rampe accès PMR).



**Photo n°2** : Porte secondaire entrée salle des Cordeliers avec une marche, largeur de passage 96 cm (pas de rampe accès PMR).



**Photo n°3** : Passage en direction de la porte principale de la salle des Cordeliers.



**Photo n°4** : Porte entrée principale de la salle expo des Cordeliers avec une marche, largeur de passage 85 cm (pas de rampe accès PMR).



**Photo n°5** : Porte local toilettes sans marche, largeur de passage 96 cm.



**Photo n°6** : Toilettes très étroites largeur 100 cm (PAS AU NORMES PMR).



## 6. Accessibilité du théâtre Benoit XII

### a) Rappel sur l'antériorité

- **En juin 2013**, l'ISTS avait alerté l'adjoint à la Culture sur la non-conformité du Théâtre Benoît XII en termes d'accessibilité. L'ISTS avait conçu à l'époque un projet de restructuration de l'accès à la salle et des gradins qui avait été soumis à la Ville d'Avignon.
- **Le 2 octobre 2013**, l'entreprise Neo Consulting avait, à la demande de la Ville, fait un repérage de l'accessibilité de la Salle Benoît XII. Un premier « rapport de diagnostic relatif à l'accessibilité pour les personnes handicapées de la Salle Benoît XII » avait été établi le 29/11/2013 sous le n° de dossier : OCT/IMO/O30/JAN (consultable en version papier au Théâtre Benoît XII) Lors des travaux de réfection du Hall d'accueil en 2013, des sanitaires PMR ont été construits (Photo 1 – Sanitaires PMR).
- **Le 5 octobre 2015**, un deuxième rapport de diagnostic était établi à la demande de la Ville par la Sté QCS Services sous le n° 000826841500109 (consultable en version papier au Théâtre Benoît XII)
- **Le 26 janvier 2023**, la Ville d'Avignon demande à la Direction technique du théâtre Benoît XII de lui transmettre « une description illustrée de l'accessibilité des locaux en vue de la mise à jour du document officiel portant sur l'accessibilité des lieux publics ».

#### →Équipement en faveur du public malentendant :

- Boucle magnétique installée en 2011 aux frais de l'ISTS (Photo 2 – signalétique boucle magnétique) ;
- Sur demande, places réservées dans les premiers rangs pour une meilleure audition ;
- Alarme incendie visuelle dans tous les espaces

#### →Équipement en faveur du public malvoyant :

- Nez de marche contrastés en blanc (Photo 3 – marches gradins)
- Toute personne malvoyante non accompagnée est conduite jusqu'au gradin par un technicien en charge de l'accueil des personnes en situation de handicap. Ce technicien est affecté en

priorité à l'évacuation de la personne en cas d'évacuation d'urgence du public.

- Alarme incendie sonore et visuelle dans tous les espaces
- ➔ Équipement en termes d'accessibilité du public en situation de handicap moteur :
  - Accessibilité à la salle d'exposition par une rampe d'accès située en extérieur (Photo 4 – Rampe accès) ;
  - Accessibilité au hall d'accueil et aux sanitaires PMR situés en rez-de-chaussée ;
  - Rampes dans les escaliers ;
  - La salle de spectacle n'est pas aux normes d'accessibilité (Photo 5 - escaliers) ;
  - Mesures compensatoires proposées par l'équipe du théâtre :
    - Si la personne est en fauteuil roulant non-électrique : avec l'autorisation de la personne plusieurs techniciens portent le fauteuil, par l'entrée située en bas des gradins et qui comporte 5 marches (Photo 6 – escalier bas gradin), et l'installent côté Jardin, au niveau du 1<sup>er</sup> rang. La personne peut choisir de rester dans son fauteuil (sur les marches du gradin) ou de s'asseoir dans un siège du gradin si sa situation le permet. Deux techniciens sont affectés en priorité à l'évacuation de la personne en cas d'évacuation d'urgence du public, par la sortie de secours située en bas des gradins à Jardin (le reste du public étant dirigé vers la Sortie Cour bas gradins, et les deux sorties hautes du gradin).
    - Si la personne est mineure, une autorisation parentale écrite est demandée pour le transport du fauteuil et du mineur.
    - Si la personne marche avec difficultés, deux techniciens l'accompagnent pour monter les 5 marches situées en bas des gradins afin qu'elle puisse s'installer au 1<sup>er</sup> rang.

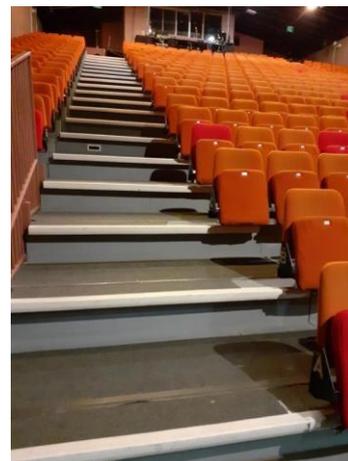
**Photo n°1** : sanitaires  
PMR



**Photo n° 2** : boucles  
magnétiques



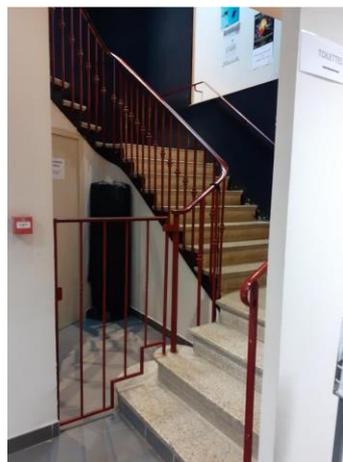
**Photo n°3** : marches  
gradins



**Photo n°4** : rampe d'accès salle  
d'exposition



**Photo n°5** : escaliers



**Photo n°6** : escaliers  
bas gradins

